Sous la direction de
Gérard AZOULAY, Véronique ANCEY, Daniel DORMOY,
Chantal CRENN, André MANGU et André THOMASHAUSEN

MOBILITÉS ET MIGRATIONS : FIGURES ET ENJEUX CONTEMPORAINS

Pluralité des regards et des disciplines

Collection Presses Universitaires de Sceaux

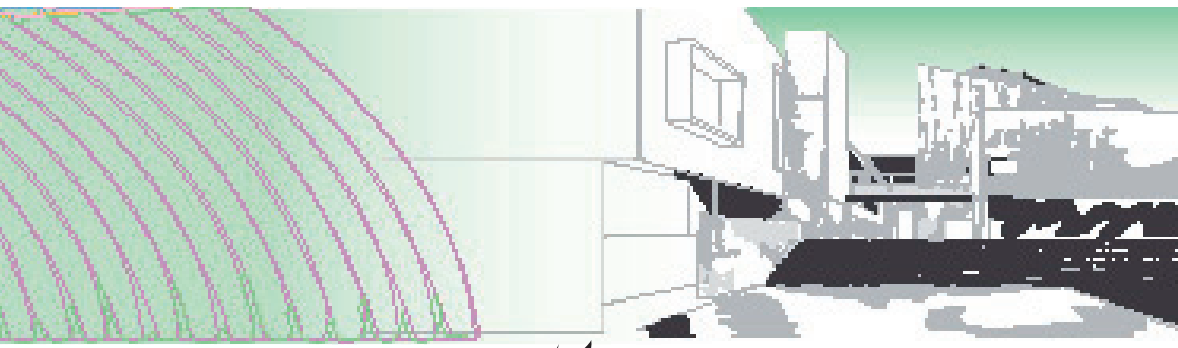

L'Harmattan

MOBILITÉS ET MIGRATIONS : FIGURES ET ENJEUX CONTEMPORAINS

PLURALITÉ DES REGARDS ET DES DISCIPLINES

© L'Harmattan, 2013
5-7, rue de l'École polytechnique, 75005 Paris

http://www.harmattan.fr
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-02291-8
EAN : 9782343022918

MOBILITÉS ET MIGRATIONS : FIGURES ET ENJEUX CONTEMPORAINS

PLURALITÉ DES REGARDS ET DES DISCIPLINES

Éditeurs scientifiques :

Gérard AZOULAY, Véronique ANCEY, Daniel DORMOY, Chantal CRENN, André MANGU, André THOMASHAUSEN

L'Harmattan

Département de la Recherche
Université Paris Sud - Faculté Jean Monnet
Droit, économie, gestion

Collection Presses Universitaires de Sceaux

Initiée par le Département de la recherche de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris Sud, cette collection, à destination d'un public élargi, a pour ambition de mieux faire connaître la variété des travaux pluridisciplinaires menés par les centres de recherche et leurs partenaires scientifiques français et étrangers dans les domaines économiques, juridiques et de gestion.

Déjà parus

Géraldine GOFFAUX-CALLEBAUT, *Du contrat des sociétés, Essai sur le contrat instrument d'adaptation du droit des sociétés,* 2008

Paul TAVERNIER, *Regards sur les droits de l'Homme en Afrique,* 2008

Jean-François LEMETTRE (eds), *Risque, information et organisation*, 2008

François JULIEN-LAFERRIERE, Dorian GUINARD et Sarah-Marie MAFFESOLI, *Quel sens pour le droit ?*, 2008

David GINOCCHI, Dorian GUINARD, Sarah-Marie MAFFESOLI et Sébastien ROBBE, *Les modèles juridiques français et américain : influences croisées,* 2009

Nathalie GOEDERT (dir.), *État de droit et droits de l'homme – Échanges de points de vue France- Iran,* 2010

Gratien MOLE MOGOLO, *Le patrimoine des jeunes Églises en République démocratique du Congo, conditions juridiques de l'autonomie,* 2010

Guillaume DELMAS, Sarah-Marie MAFFESOLI et Sébastien ROBBE, *Le traitement juridique du sexe*, 2010

Cheryl Susan MC WATTERS et Henri ZIMNOVITCH, *Histoire des entreprises du transport, Évolutions comptables et managériales*, 2010

Jean-François LEMETTRE, *Des bourses aux entreprises de marché – Le commerce du capital dans les turbulences de l'économie de marché*, 2011

Joseph ASPIRO SEDKY, Guillaume DELMAS et Sébastien ROBBE, *L'indépendance de la justice,* 2011

Dorian GUINARD, *Réflexions sur la construction d'une notion juridique : l'exemple de la notion de services d'intérêt général,* 2012

WANG Jing*, Les migrations intérieures en Chine, le système du Hukou*, 2012

Raphaël BRETT, Guillaume DELMAS, Anne MICHEL et Noé WAGENER, *Violence et droit*, 2012

Yves LEVANT, Raluca SANDU et Henri ZIMNOVITCH, *Mélanges en l'honneur de Yannick Lemarchand,* 2013

Brigitte BASDEVANT et Nathalie GOEDERT, *Les univers du droit. Mélanges en hommage à Claude Bontems,* 2013

Patriciu VLAICU, *Le statut de l'Église orthodoxe en Roumanie post-communiste (1989-2007),* 2013

Série Ciné-Droit

Nathalie GOEDERT (dir.)*, Censure et libertés : atteinte ou protection ?,* 2011

Nathalie GOEDERT (dir.), *Le travail : souffrance ou plaisir ?,* 2012

Correcteur : Caroline Schnettler, Université Paris Sud

Remerciements

Un colloque international intitulé « Mobilités, Migrations, Développement, Environnement » a été organisé conjointement par le College of Law de l'Université d'Afrique du Sud à Prétoria (UNISA) et par le Collège d'Etudes Interdisciplinaires (CEI) de l'Université Paris Sud, du 22 au 23 mai 2012 à Prétoria.

Cet ouvrage constitue une phase ultérieure de la réflexion engagée lors du colloque. Il est composé d'une sélection de textes révisés et cherche à ancrer les approches théoriques et les méthodologies de recherche dans des exemples concrets de mobilités et de migrations sur la base d'une pluralité de regards et de disciplines.

Les membres du comité éditorial de l'ouvrage, Véronique Ancey (CIRAD), Gérard Azoulay (Université Paris Sud), Chantal Crenn (Université Bordeaux 3), Daniel Dormoy (Université Paris Sud), André Mangu (University of South Africa/ Prétoria), André Thomashausen (University of South Africa/ Prétoria) remercient particulièrement Stéphane Doumbé-Billé (Université Jean Moulin Lyon 3), François Dubuisson (Université Libre de Bruxelles), Camille Kuyu (Institut universitaire des sciences du développement), Katia Lurbe i Puerto ainsi que Marie Eve Nkongolo (University of South Africa/ Prétoria) pour l'organisation du colloque.

L'édition de l'ouvrage a bénéficié de l'appui technique de Caroline Schnettler (Université Paris Sud).

Table des matières

Remerciements 9

Introduction, *Véronique Ancey*, CIRAD et *Gérard Azoulay*, Université Paris Sud 15

Première partie
Frontières, identités, cultures

A. Construction, déconstruction des frontières

1. De la frontière, *Sophie Bessis*, IRIS, France 35

B. Recomposition des frontières, des identités, de la citoyenneté : Espagne, Inde, Canada, Russie, Sénégal

2. L'hyper différenciation, nouvel effet frontière de la mondialisation : Une approche géographique des migrants africains dans le sud de l'Europe, *Betty Rouland*, Université de Rouen, France 47

3. La nationalité et la citoyenneté au service de la mobilité : les migrants de retour en Inde, *Bérénice Girard*, EHESS, France 65

4. Rétention et enracinement des nouveaux arrivants dans les communautés francophones en situation minoritaire : le cas de la francophonie albertaine (Canada), *Paulin Mulatris*, Université de l'Alberta en collaboration avec *Christiane Nkolo*, La Colline Consulting Group, Canada. 77

5. Le changement de cap de la migration séculaire russe en Asie centrale postsoviétique, *Garik Galstyan*,Université Charles de Gaulle, Lille 3, France 89

6. Les parcours alimentaires des retraités sénégalais go-between dans Dakar et Bordeaux, *Chantal Crenn*, Université Bordeaux 3, France 103

Deuxième partie
La mobilité des savoirs, des revenus et les dynamiques sociales

C. Mobilité des capitaux et des emplois qualifiés

7. *The Frontiers of Brain Migration, Annie Vinokur*, Université Paris Ouest Nanterre, France..... 119

D. La remise en cause du principe 'gagnant – gagnant' : statut des migrants et transferts : Sénégal, Burkina, Équateur, France

8. « Comment investir si on doit faire face à autant de problèmes ? » Enjeux et contraintes à la promotion de l'investissement chez des émigrés de retour au Sénégal, *Mamadou Dimé,* Université Gaston Berger, Sénégal..... 135

9. Migrations et transformations économiques dans les régions des Cascades et du Sud-ouest du Burkina Faso, *Younoussi Zourkaleini,* Institut de Formation et de Recherche démographique, Yaoundé, Cameroun. 151

10. Mobilités andines dans l'agriculture méditerranéenne : le détachement transnational à l'épreuve des droits de l'homme, du travailleur et du migrant, *Béatrice Mésini*, CNRS, France..... 171

11. Effets ambigus de la mobilité des jeunes pasteurs : entre la sécurisation des conditions de vie pastorales et l'émancipation individuelle au Ferlo, Sénégal, *Claire Manoli,* ESA Angers et *Véronique Ancey,* CIRAD, France 185

Troisième partie
Gouvernance des migrations et droits humains

E. Pour une gouvernance internationale des migrations

12. La liberté de circulation des personnes sur le plan international à la croisée des chemins entre les acquis de la mondialisation et les contraintes de la souveraineté étatique, *Ivon Mingashang,* Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo..... 205

F. Incertitudes de l'action publique et migrations environnementales

13. L'établissement du lien « droits de l'Homme et changements climatiques » au sein de la Communauté internationale à travers l'exemple des personnes déplacées, *Christel Cournil*, Université Paris 13, France.... 221

14. Migrations environnementales et tensions institutionnelles : le cas du HCR et de l'OIM, *Daniel Dormoy,* Université Paris Sud et *Yelibé Desta*, Éditions Dalloz, France.....237

15. La question migratoire dans la construction de l'action publique climatique au Mali, *Fanny Florémont,* Université Bordeaux, France 251

G. Protection et précarisation des réfugiés et demandeurs d'asile

16. Producing irregularity – management of immigrants in the European Union, *Magdalena Kmak,* University of Helsinki, Finlande 267

17. Protection of asylum seekers and refugees' rights under the African human rights system and the South African law: a comparative perspective, *André Mbata B. Mangu,* University of South Africa in Pretoria, Afrique du Sud 281

18. Le déplacement forcé en Afrique : étude de la protection africaine des droits des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, *Stéphanie Millan*, University Paris Ouest Nanterre, France.....293

19. Labour Migration and the Protection of the Rights of Migrant Workers in Southern Africa and South Africa, *Mpfariseni Budeli*, University of South Africa in Pretoria, Afrique du Sud 309

Introduction

Véronique ANCEY
CIRAD
Gérard AZOULAY,
Université Paris Sud

Les migrations sont historiquement un élément central de la formation de la grande majorité des sociétés. Les mobilités[1] de populations ont conduit l'espèce humaine, tout au long de son histoire, à occuper des territoires et à les mettre en valeur. Ces mobilités ne sont devenues migrations internationales qu'avec la constitution des États nations, la fin des empires coloniaux, le découpage politique de la planète et la multiplication des frontières nationales. Les grandes migrations passées, forcées ou volontaires, la traite atlantique des esclaves (déportation de plusieurs dizaines de millions d'Africains vers l'Amérique pendant trois siècles), l'émigration massive d'européens vers l'Amérique, (environ 50 millions d'émigrés entre 1846 et 1939) et les colonies, la migration des Chinois à partir du XVIIIe siècle vers le sud et l'extension de leur diaspora dans le monde, ces migrations[2] se sont

---

[1] Le terme de *mobilités* englobe *a priori* divers mouvements dans l'espace. Par extension, on l'utilise aussi pour traduire des évolutions sociales. Dans un sens plus restreint, il renvoie à un type de mobilités particulier que sont les migrations dont il apparaît parfois comme synonyme. Ce terme de mobilité signifie dans une extension large, tous les déplacements dans l'espace, quelle que soient leur durée ou leur dimension spatiale, allant des mouvements quotidiens aux migrations et des voyages aux changements de résidence.

[2] Il existe une grande variété de définitions du migrant international. Est un immigrant toute personne qui établit sa résidence habituelle dans un nouveau pays. La plupart des pays ont fondé leur enregistrement sur une durée de séjour minimale, laquelle varie d'un pays à l'autre. Elle est par exemple d'un an au Royaume-Uni et en Suède, de six mois en Italie et aux Pays-Bas et de trois mois en Belgique et en Autriche. En France, le nombre d'immigrants se fonde sur le motif d'admission et non sur la durée de séjour. Les Nations Unies recommandent la définition suivante du migrant international : « toute personne qui change de pays de résidence habituelle ». Le franchissement d'une frontière internationale, avec changement de résidence habituelle, différencie la migration internationale de la migration interne qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un État. Il importe aussi de distinguer les flux (entrants ou sortants au cours d'une période) et les stocks (population résidente à un moment déterminé). Le concept de migrant (émigré, immigré), qui est fondé sur un critère géographique (déplacement dans l'espace), ne doit pas être confondu avec celui d'étranger, fondé sur un critère juridique : est *étranger* celui qui ne possède pas la nationalité du pays où il réside, qualité d'ailleurs soumise à évolution selon les politiques nationales d'accès à la nationalité. On considère comme migrant toute

transformées et depuis 1945 le phénomène est devenu plus global, impliquant toutes les régions du monde. Cependant, le pourcentage du nombre de migrants par rapport à la population mondiale est resté relativement constant. La très grande majorité de la population mondiale est stable d'un point de vue géographique et l'image d'un monde parcouru de vagues migratoires massives ne correspond pas à la réalité.

Le nombre total de migrants internationaux s'est accru ces dix dernières années, passant d'environ 150 millions de personnes en 2000, à 230 millions aujourd'hui. Une personne sur 33, dans le monde, est aujourd'hui un migrant (en 2000, le rapport était d'une personne sur 35). Cependant, le pourcentage du nombre de migrants par rapport à la population mondiale n'a augmenté que de 0,2 % ces dix dernières années (passant de 2,9 à 3,1 %)[3]. Les aspects relativement nouveaux résident, d'une part, dans la croissance rapide du nombre de réfugiés et, d'autre part, dans le développement de courants Sud-Sud. Le nombre de réfugiés recensés par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés est passé d'environ 1,5 million (début des années 60) à 12 millions (fin des années 90), et a 15,4 millions en 2012. Selon le HCR plus de 45,2 millions de personnes étaient déracinées[4], contre 42,5 millions fin 2011.

La majorité des nouveaux migrants et des réfugiés se dirige aujourd'hui vers d'autres pays du Sud, voisins ou de la même région, et non vers les pays du Nord. Les conflits, les crises économiques, les besoins en main-d'œuvre des nouveaux pays « émergents » ont modifié l'origine et la destination des flux. Les flux Sud-Sud sont aujourd'hui dominants alors que dans les années 1960, 80 % de ces flux étaient orientés Nord-Nord et Sud-Nord.

Par ailleurs, avec l'internationalisation des flux migratoires et l'extension du rayon d'action des migrants internationaux, la distinction habituelle entre pays d'émigration et pays d'immigration s'estompe face aux combinaisons de plus en plus complexes de fonctions ou de rôles dans l'espace migratoire. Ces 230 millions de migrants entraînent avec eux des modifications de l'existence de leurs familles, de leurs communautés et de l'ensemble des

---

personne résidant à l'étranger depuis plus d'un an (Nations Unies - *World Population Prospects, The 2000 Revision*, New York, 2001).

[3] Le pourcentage de migrants varie considérablement d'un pays à l'autre. Il est élevé, par exemple, au Qatar (87%), dans les Émirats arabes unis (70%), mais est bas en Afrique du Sud (3,7%), Turquie (1,9%), Japon (1,7%), Nigéria (0,7%), Inde (0,4 %) ou encore en Indonésie (0,1%). En outre, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a augmenté, passant de 21 millions de personnes en 2000 à 27,5 millions à la fin de 2010. Source : OIM, Rapport, *État de la migration dans le monde*, 2010, http://www.publications.iom.int

[4] Ce chiffre comprend 15,4 millions de réfugiés, 937.000 demandeurs d'asile et 28,8 millions de personnes forcées de fuir à l'intérieur des frontières de leur propre pays. Source : UNHCR, *Rapport statistique sur les tendances mondiales 2012*,.

citoyens. Ils questionnent les conceptions de l'État, de l'intégration économique et politique et, toujours, du respect des droits humains. Ces réalités globales se confrontent au nationalisme méthodologique, au sédentarisme qui se considère comme la norme et pense le déplacement comme une anomalie, ou encore aux approches minimisant le nombre et les raisons des migrations féminines qui représentent 49% de l'ensemble.

Toutes sortes d'enjeux s'entremêlent dans ce monde aux multiples facettes migratoires, enjeux locaux et internationaux, culturels, sociaux et démographiques, enjeux symboliques et matériels, apparents ou masqués, enjeux intellectuels aussi sur le plan de la connaissance et de la réflexion éthique. Comment construire une réflexion qui prenne en compte l'ensemble des réalités des migrations et des nouvelles formes de mobilité internationale et pas seulement celles de l'immigration, aux différentes échelles de fonctionnement, une réflexion qui soit autant attentive aux aspirations des sociétés de départ qu'aux inquiétudes tout aussi légitimes des sociétés de transit ou d'accueil ?

Il existe une immense littérature historique, économique, géographique et sociologique sur les migrations, nationales du XVIIIe au XXe siècle ou internationales contemporaines. Les débats relatifs aux migrations sont donc récurrents et mobilisent plusieurs disciplines qui questionnent les multiples dimensions du phénomène : la mobilité nationale ou internationale, la formation des réseaux, l'utilisation des nouvelles technologies, le rapport entre mobilités et développement, les problématiques identitaires, la notion de frontière, le droit et la protection des droits de l'homme, la régulation des flux migratoires… Les migrations sont un enjeu évident tant en matière de débats politiques et juridiques qu'en matière de développement économique et social, autant en Europe aujourd'hui, qu'en Asie, en Amérique ou sur le continent africain. De nombreux États ont vu une augmentation du pourcentage de leur population née à l'étranger. Les sociétés deviennent de plus en plus diversifiées et les États s'efforcent de garder le contrôle des flux migratoires à leurs frontières, mais les questions de migration et de leur impact sur la souveraineté de l'État-nation ont vu leur importance politique s'accroitre. Penser ces réalités conduit à analyser ce que le rapport à la mobilité recèle : la perception des frontières, celles qui s'effacent et celles qui sont construites, économiques, politiques, culturelles, identitaires, nécessaires parfois, jamais naturelles.

Les choix des éditeurs

Cet ouvrage n'a pas pour objectif de (re)définir les déterminants ou les conséquences économiques, politiques, sociales des migrations, ou encore les innovations organisationnelles ou conceptuelles qui leur sont liées : ces questions sont déjà largement traitées et certains de ces aspects fondamentaux sont simplement évoqués ci-dessous. L'ouvrage cherche à ancrer les approches théoriques et les méthodologies de recherche dans des exemples concrets de mobilités et de migrations et ainsi tenter une meilleure compréhension et éventuellement suggérer de meilleures pratiques relatives aux migrants tant au niveau local, régional, national qu'international. Il tente de présenter quelques analyses théoriques et pratiques, de nature juridique, économique, anthropologique ou politique, liées à des migrations dues à des situations de conflit, de développement, de changement climatique ou de désastre naturel. L'ouvrage entend ainsi présenter un éventail de situations de mobilités invitant à réfléchir sur nos rapports contemporains aux conditions de vie, à l'environnement, aux droits, à l'identité.

Sous des angles variés, une riche matière à réflexion est apparue dans les contributions présentées au colloque international « Mobilités, Migrations, Développement, Environnement » (MOMIDEN) organisé en mai 2012 à Prétoria par l'Université Paris Sud (UPS) et par l'Université d'Afrique du sud à Prétoria (UNISA).

Cette édition scientifique témoigne d'une phase ultérieure de la réflexion avec une sélection de 19 textes (sur les 50 communications présentées au colloque de 2012) qui constituent autant de segments d'un ouvrage qui présente ces quelques caractères fondamentaux : - La pluridisciplinarité, (anthropologie, droit, économie, géographie, histoire, science politique, sociologie…), - la diversité d'origine des points de vue (auteurs d'Europe, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique australe, du Canada...), - des problématiques générales ou contextualisées (Inde, Burkina, Sénégal, Canada, Afrique australe, Espagne, Europe), - l'alliance d'études empiriques et d'éclairages théoriques, - le mélange de travaux scientifiques, institutionnels et militants.

Le comité éditorial assume les statuts inégaux des sciences mobilisées ici : les barrières et les habitudes disciplinaires ne se balaient pas d'un revers de main, le pluralisme sert à l'examen critique des enjeux, et la diversité des regards est une richesse. Cette pluridisciplinarité des approches et cette disparité des problématiques n'entachent pas la cohérence de la vision d'ensemble. En sciences sociales, dans la démarche ethnographique de description argumentée, les textes éclairent des stratégies d'acteurs de retour en Inde, les velléités de départ en milieu pastoral sahélien, les liens entre les cuisines françaises et sénégalaises, les conditions de vie dans les exploitations maraîchères du sud de la France, la définition de la francophonie chez les minorités francophones au Canada. L'ambition à

travers la compréhension extensive de processus singuliers, est d'apercevoir des réalités communes, sinon universelles : comment les acteurs sont contraints par les politiques publiques (Mesini et les travailleurs intérimaires latino-américains dans le sud de la France), mais aussi les instrumentalisent, à l'échelle individuelle (Girard et les émigrés indiens de retour des USA et de GB) et dans les discours politiques (Florémont, et l'instrumentalisation de la donnée environnementale dans les discours au Mali), comment les individus, aux prises avec des conflits de normes et de valeurs (Manoli-Ancey sur les jeunes pasteurs migrants, Crenn sur les « mangeurs » sénégalais itinérants entre France et Sénégal) « s'arrangent » et produisent du changement social. Comment les mouvements historiques bouleversent les statuts des populations émigrées (Galstyan, en Russie et Europe orientale). La géographie est présente ici pour démontrer le phénomène d'hyper-différenciation des conditions de santé des migrants en Espagne (Rouland, avec l'accès aux soins de santé des migrants africains à Almeria). En économie, certains articles mesurent et comparent les capacités d'investissements, malgré des biais toujours décelables, au Burkina (Younoussi), au Sénégal (Dimé), d'autres interrogent le fondement méthodologique et théorique des mesures et des catégories (Vinokur). En science juridique, les textes de loi occupent des statuts divers (référence indiscutée, objet de production, enjeu de rivalités, outil instrumentalisé, et même bombe à retardement…) et les auteurs leur réservent des traitements variés, du plus bienveillant au plus critique : un plaidoyer en faveur du traitement humaniste des migrants se réfère à l'horizon des textes par comparaison aux pratiques (Mangu), un panorama de la problématique régionale des politiques migratoires en Afrique australe met à plat des textes dont il montre les ambitions et les limites (Budeli). Le système africain de protection régionale de droits des personnes déplacées est mis en perspective (Millan). L'exemple des personnes déplacées est également utilisé pour montrer l'établissement du lien entre droits de l'Homme et changements climatiques (Cournil) dans une analyse de la production de droit. Dormoy et Desta analysent les enjeux de prérogatives institutionnelles sous-jacents à la définition d'une problématique, Mingashang éclaire les soubassements des contradictions juridiques entre les États et le droit international qui freinent l'élaboration d'une gouvernance globale, Kmak démontre même comment le droit européen produit mécaniquement des migrants irréguliers.

La structure de l'ouvrage

L'ouvrage est structuré autour de trois parties (Migrations, frontières et identités / Mobilité des savoirs, des revenus et dynamiques sociales / Gouvernance des migrations et droits humains) qui elles-mêmes sont divisées en une série de thématiques plus précises.

● Une première partie, « **Migrations, frontières, identités** » porte sur une thématique qui a suscité une littérature, abondante et ancienne, sur les rapports migrations / sociétés, les enjeux[5], les situations géopolitiques[6] ou bien encore les débats conceptuels[7].

De même que les travaux sociologiques et anthropologiques ont depuis longtemps fait un sort à l'alternative tradition/modernité, le regard se restreint en ne considérant que la dichotomie permanence/changement, ou actif présent/émigré. On est ici ou ailleurs. On travaille au pays ou bien on est émigré. Dans la réalité, économique, sociale, culturelle ou psychologique, les choses sont différentes. « *Une nouvelle forme migratoire s'impose et modifie les analyses binaires brutales en termes de im-(migré)/ é-(migré), in/out ; l'analyse désormais ternaire désigne des frontières nouvelles* : *réseaux/ghettos, territoire circulatoire, circulants* » (Tarrius, 2002)[8]. De nouvelles relations/ identités / mises en réseaux s'imposent à notre conscience, à cause du nombre massif et de la longue histoire des migrations, mais aussi des transformations technologiques accessibles massivement (Appadurai, 1996, 2001)[9]. En outre, selon De Has (2009),

---

[5] Le statut ambivalent des migrants, leur effet retour sur les sociétés d'origine, y compris l'impact des refoulements de migrants sur les familles restées au pays d'origine, le rapport entre politiques publiques et insertion professionnelle des immigrés, les convergences entre des réseaux migratoires transnationaux et des pratiques délictuelles, l'engagement associatif des migrants, la place de la culture dans la recherche sur la migration, les épreuves du migrant, les blessures de la migration et de la situation d'exil, la ségrégation et la discrimination dans l'emploi, le logement, la formation, l'inscription des populations immigrées dans l'espace urbain, les migrations illégales, l'intégration des migrants à l'ère du numérique, les familles migrantes et les liens transnationaux, l'expérience professionnelle à l'étranger de jeunes diplômés, Migrations et mondes ruraux, violence, exclusion, de racisme …

[6] Musulmanes et féministes en Grande Bretagne, les migrations internationales et les vulnérabilités, le remplacement des immigrés par des nationaux en Arabie Saoudite, les nouvelles orientations des politiques migratoires en Amérique du sud France-Algérie communauté de destins, ou le Mexique dans les migrations internationales…

[7] Le passage du paradigme de la migration à celui de la mobilité, la réalité et les définitions de l'« immigration régulière », l'école et la laïcité, les rapports au religieux, les modes de participation à la vie de la cité, les rapports entre genre et migration, les logiques du multiculturalisme dans les sociétés multinationales, les déplacements de population liés aux transformations de l'environnement, la nécessité d'une protection juridique internationale des « réfugiés écologiques », diaspora » ; « communauté transnationale…

[8] Tarrius A., *La mondialisation par le bas : Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Ed. Balland, 2002.

[9] Appadurai A., *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, 1996, trad. fr. Payot, 2001.

plutôt que d'appliquer la classique dichotomie entre migration forcée et voulue, il est préférable de concevoir un continuum de contraintes allant d'un niveau faible à un niveau élevé dans lequel les migrations interviennent et dans lequel tous les migrants se trouvent confrontés à des contraintes structurelles, quoiqu'à des degrés très divers.
De là découlent les transformations des réalités migratoires[10] et l'évolution des approches et des problématiques des chercheurs : notions de champ migratoire, de transnationalisme, impacts des nouvelles formes de mobilité sur la vie et les paysages urbains, évolution de la gestion de l'immigration, évolutions récentes des flux et des transferts migratoires. Des thématiques plus récentes sont liées aux processus de mondialisation des échanges et des flux et au développement de réseaux transnationaux, à l'analyse des catégories des recensements, à la question des processus de catégorisation dans les sociétés multiculturelles, des destins individuels et des familles et des appartenances collectives. En outre, Castles et Miller[11] ont mis en évidence d'autres formes de migration, qui deviennent de plus en plus importantes : les migrations de mariage plus particulièrement pour les pays d'Asie orientale, généralement le résultat de facteurs démographiques et sociaux à long terme, les migrations de retraite si des individus s'établissent dans les destinations spécifiques de retraite, les migrations de style de vie, les migrations pour l'éducation.

A : Construction, déconstruction des frontières

Cette première thématique permet à Sophie Bessis d'opérer une dénaturalisation des phénomènes de construction / destruction des frontières et de démonter l'essentialisme à l'œuvre dans les recompositions identitaires. Elle analyse les processus de construction / effacement des frontières, toujours une « recréation têtue » qui marque la nécessité de la frontière pour l'humain (hiérarchie, symbolique, matérialisation de soi et l'autre). Mais l'autre varie avec le temps et les rapports de force. La frontière est le produit d'un rapport entre le souhaité et l'imposé. Si les logiques de migration étaient déterminées autrefois par les dominants, elles le sont maintenant par les dominés ce qui exacerbe les logiques de rejet. Ainsi au Nord et au Sud des réponses différentes apparaissent à la mondialisation des différences sociales ; la fermeture des frontières et la création d'un autre menaçant, au Sud, des créations identitaires, valeurs chimériques de la spécificité, fabriquant ainsi un va-et-vient d'identité entre translocalisation et localisme.

---

[10] REMI vol. 22 - n°2 / 2006. Sous la direction de Michelle Guillon et Emmanuel Ma Mung.
[11] Castles S. et Miller M.J., *The Age of Migration International; Population Movements in the Modern World,* Palgrave, 2009.

B : Recomposition des frontières, des identités, de la citoyenneté : Espagne, Inde, Canada, Russie, Sénégal

Cette deuxième thématique fait apparaitre des travaux de sociologie et d'anthropologie qui privilégient les trajectoires stylisées par rapport aux facteurs déterminants macro-économiques ou géopolitiques. Les logiques des organisations collectives et des réseaux sociaux, les dynamiques culturelles ne sont plus intersticielles, transitoires et clandestines (IRD, 2009[12]. Un « dialogue sur les migrations » et des enquêtes sur les perceptions des gens du sud, les expériences des migrants internationaux, leur perception du développement (OMI, 2008)[13] et sur les changements qu'ils entraînent dans les structures sociales, les identités, les attitudes, les normes et les pratiques émanent des institutions de l'ONU. « *Mobility patterns are becoming increasingly complex; transnationalism – a process whereby people establish and maintain socio-cultural connections across geopolitical borders - is a prevalent phenomenon*" (OMI, 2011)[14]. Plus précisément, sont étudiées les tensions entre reproduction/changement social, compromis/ruptures au sein des équilibres économiques familiaux, montrant l'ambiguïté et la complexité des migrations (Cortes, 2000) [15] . La mondialisation des pauvres et leur absorption par des réseaux criminels, l'invisibilité des transmigrants, la nouvelle et puissante forme migratoire criminelle, l'espace de rationalisation de circulation et de valeurs des psychotropes, appellent désormais la réflexion des spécialistes (Tarrius et Bernet, 2010)[16].

- Betty Rouland interprète des « effets frontières » de la mondialisation à travers une étude spatiale des migrants africains dans la province d'Alméria (Andalousie, Espagne). Les nouveaux secteurs d'activités de la région, basées sur l'agriculture intensive sous serres et le tourisme, ont récemment attiré des migrants internationaux qui restructurent et recomposent de manière différenciée l'espace. Le système spatial régional se réorganise selon les secteurs d´activités, le niveau de développement du pays d'origine et le motif de migration. L'enquête « spatialisée » menée auprès des populations africaines démontre que la condition de migrant pauvre entraîne localement des effets d'hyper différenciation spatiale dans des zones rurales marginalisées ou des ghettos urbains. Les migrations clandestines mettent en exergue le fait que la frontière politico

---

[12] IRD, *Migrants des Suds*, 2009.
[13] OMI, *Migration and development: perspective from the South*, 2008.
[14] OMI, *Migration and social change*, 2011.
[15] Cortes G., *Partir pour rester. Survie et mutations de sociétés paysannes andines*, Paris, IRD, 2000.
[16] Tarrius A. et Bernet Canet O., *Migrants internationaux et nouveaux réseaux criminels*, Trabucaire, 2010.

administrative n'est qu'un obstacle de passage qui se traduit aussi à l'échelle fine dans une dimension spatiale, sociale et sanitaire.

- Bérénice Girard analyse un type d'instrumentalisation des relations entre les migrants et leur pays d'accueil : C'est le cas des migrants qualifiés de retour en Inde après des séjours aux États-Unis et en Grande Bretagne depuis le début des années 2000. Ces 'returnees' ont développé des stratégies pour s'assurer contre les incertitudes de l'économie et de la circulation transnationale en utilisant en particulier les différents statuts légaux disponibles : Carte Verte, Nationalité Américaine, Overseas Citizenship of India… Cela crée des situations originales : personnes vivant dans leur pays d'origine sans leur nationalité, personnes en mobilité sociale ascendante ayant perdu leurs droits politiques ou encore personnes vivant en démocratie sans le droit de vote. Cette utilisation pragmatique des statuts s'accompagne, pour de nombreux migrants, d'une redéfinition des concepts de nationalité et de citoyenneté. Ces 'returnees' élaborent un discours spécifique à leur espace de circulation : le territoire national y devient un espace de normes morales et culturelles partagées, plutôt qu'un espace géographique concret. La citoyenneté, vidée de tout sens politique, devient une citoyenneté du travail, de l'impôt et de la circulation.
- Paulin Mulatris montre comment depuis 2006, les plus grandes villes canadiennes sont des points de départ importants d'une migration secondaire vers d'autres provinces/régions canadiennes. Ce phénomène de mobilité soulève les questions de sa nature, des initiatives prises par les institutions d'accueil afin de s'adapter à la complexité croissante des flux migratoires et la situation réelle dans les milieux francophones en situation minoritaire. Mulatris analyse le cas particulier de l'immigration africaine en Alberta et montre que la dynamique des rapports sociaux induits par ce changement soulève des ambiguïtés dans la relation entre cette nouvelle population francophone et la communauté d'accueil. Il met en évidence trois sous-discours articulés autour du contexte de l' ' anglodominance ' de la relation complexe avec le Québec et de la nouveauté de cette immigration des Francophones d'origine africaine.
- Le texte de Garik Galstyan sur la migration russe en Asie centrale nous conduit de la frontière aux statuts. Il montre que les hiérarchies sont versatiles : la disparition de l'URSS a provoqué des vagues de migration d'une grande ampleur ; le cap pris par les nouveaux pouvoirs nationaux de construire des États-nations, la montée des nationalismes, la perte par les Russes du « statut » de peuple dominant et les politiques linguistiques des pays d'accueil ont poussé les populations russes et russophones à s'organiser en diaspora, à s'intégrer dans les sociétés nationales ou à prendre le chemin de l'émigration. Le développement politique, économique et culturel des sociétés centrasiatiques (postsoviétiques) a été largement conditionné par la

mutation des paysages ethno-confessionnels et a minimisé le statut de la Russie et des Russes.

- Le texte de Chantal Crenn interroge le lien entre alimentation et migration dans le cadre de la globalisation. Loin d'être synonyme d'uniformisation, on assiste à une réinvention des identités locales ainsi que de la reformulation locale de symboles culturels mondialisés. Crenn analyse des modes de consommation perçus à travers la mobilité des humains, des aliments, des capitaux et des idées dont certaines sont construites en valeurs. L'auteur analyse particulièrement la manière dont des retraités « sénégalais » *de* France, redevenus mobiles donc '*go-between'* au moment de la retraite, manient les ressources alimentaires matérielles, économiques et symboliques qui leur sont disponibles pour tracer leur ethnicité.

● Une seconde partie « **La mobilité des savoirs, des revenus et les dynamiques sociales** » discute en particulier le nouveau paradigme en matière d'aide au développement qui soutient que la migration peut profiter à toutes les parties (les migrants, les États d'origine et les États de destination) à condition qu'elle soit bien gérée. Ce paradigme s'est imposé à la suite du déclin de l'aide multilatérale au développement, consécutif à une « fatigue de l'aide » (Lavigne-Delville et Abdelkader, 2010)[17] qui a incité les États à se tourner vers les transferts de fonds privés des migrants pour financer leurs activités. Favoriser dans ces conditions la mobilité de tous les individus, y compris et surtout celle des moins qualifiés, reviendrait à créer des situations gagnantes pour tous : les travailleurs temporaires augmentent leurs revenus, les États d'origine s'enrichissent grâce aux transferts de fond et les États de destination comblent leur besoin en main-d'œuvre. « *Les migrants qui participent à des projets de renforcement des capacités pour leur pays d'origine contribuent à un « triple win » : gain pour leur développement personnel, réponse aux besoins en développement de leur pays d'origine et enrichissement de la cohésion du pays d'accueil* » (OMI, 2010)[18].

Depuis une décennie, la « découverte » du rôle positif que la migration pourrait jouer dans le développement repose sur les potentialités que peuvent représenter les envois de fonds des migrants au Sud. Ainsi, dès le début des années 2000, la Banque mondiale, les Nations Unies, l'Union européenne, le FMI, le Bureau International du travail, l'OMI et le PNUD et d'autres donateurs ont-ils affirmé le lien bénéfique entre migration et développement. Les donateurs se sont engagés dans des politiques globales tentant de mieux gérer l'immigration en lien avec des politiques d'aide et de relations

[17] Lavigne Delville P. et Abdelkader A., « *À cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des praticiens nigériens*, Lasdel, Études et Travaux n°83, Février 2010, 114 pages.

[18] OMI, *Migration et développement : migrants stories* ; 2010.

extérieures avec les pays d'origine. De l'autre côté, les gouvernements des pays en développement ont semblé porter une attention nouvelle à leurs diasporas. Selon la Banque mondiale, en 1990, les montants transférés par les migrants étaient d'environ 24 milliards de dollars pour les pays à revenu faible et intermédiaire : ce montant a doublé en 2000 (59 milliards) et a atteint 351 milliards en 2011. Les transferts réels sont sans doute nettement plus élevés, compte tenu de transferts informels de fonds ou des paiements en espèces (DeLaval et Plug, 2006 ; Pieke et coll., 2005). Certaines estimations tablent sur un volume deux fois supérieur aux données officielles (FMI, 2005 ; Banque mondiale, 2005).

Les transferts ont également dépassé le montant de l'aide publique au développement (APD) fournie aux pays à revenu faible et intermédiaire. En 1990, avec 55 milliards de dollars, l'APD représentait plus de deux fois le montant des transferts. En 2010, les transferts, estimés à 351 milliards, étaient près de deux fois supérieures au volume total d'APD (209 milliards).

Les envois de fonds sont ainsi de plus en plus considérés comme une source de financement du développement « idéale » car venant des individus eux-mêmes et constituant un filet de sécurité pour les hommes et femmes qui ne connaitraient pas ainsi les obstacles et contraintes bureaucratiques des transferts officiels. Ces transferts constitueraient un instrument plus efficace de redistribution du revenu que les programmes de développement ou d'aide au développement qui ne nécessite pas une bureaucratie coûteuse et beaucoup moins de détournements et de corruption (Kapur, 2003).

L'un des enjeux essentiels du débat sur les impacts des transferts des migrants (garantissent-ils la survie, améliorent-ils les conditions de vie, peuvent-ils produire du développement ?) est de légitimer la substitution partielle ou complète des transferts privés à l'Aide Publique au Développement. De nombreuses études empiriques apportent des illustrations contradictoires, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives.

La réalité sur le terrain est cependant autre. Cette approche, celle des effets positifs des migrations sur le développement, comme bien d'autres avant elle, (la participation, la réduction de la pauvreté, la micro finance, l'empowerment…) constitue un de ces 'remèdes-miracles' que les acteurs du développement n'ont cessé d'adopter depuis les années 1980. Ces engouements ne se traduisent généralement pas par la mise en œuvre opérationnelle de politiques dont l'impact est tangible. Est-il par ailleurs raisonnable et décent d'imputer la charge du développement aux migrants ? N'est-ce pas plutôt une nouvelle étape de déresponsabilisation des pouvoirs publics ?

C : Mobilité des capitaux et des emplois qualifiés

- Annie Vinokur nous invite à une analyse critique de la théorie économique dominante, pour qui la migration des travailleurs hautement qualifiés résulte d'un calcul individuel de l'offreur de travail, dont les paramètres sont les caractéristiques objectives (push/ pull) des États-nations de départ et d'arrivée. Ce modèle, qui suppose l'immobilité internationale des capitaux, sous-tend les débats sur les gains et les pertes subies par les espaces nationaux du fait de la migration des cerveaux. Mais pour Vinokur, ce modèle n'est plus adapté à un monde où, libérés dans l'espace global, les capitaux mettent les États nations et leurs facteurs immobiles en compétition pour les attirer. Dans une approche alternative qui privilégie la demande de travail sur son offre, le moteur de la migration des cerveaux est la mobilité des emplois, et les frontières mouvantes de ses catégories d'analyse sont dessinées par les rapports de pouvoir asymétriques entre capitaux et États.
La polarisation des revenus se reflète désormais dans la polarisation de l'éducation entre une poignée de « champions » préparant une élite héréditaire pour le marché global et un secteur « low cost » – de plus en plus capitalistique, destiné à prévenir les dangers socio-politiques de l'éducation et de la pensée critique. Ces nouveaux développements disqualifient les Etats-nations en tant que « *the skin holding together the body of society* »[19] et le modèle standard d'analyse des migrations de cerveaux ; ils appellent à une refondation des catégories utilisées pour analyser la mobilité du travail.

D : La remise en cause du principe 'gagnant – gagnant' : statut des migrants et transferts : Sénégal, Burkina, Équateur, France.

- L'analyse des entraves à l'investissement des émigrés de retour au Sénégal que mène Mamadou Dimé tend à relativiser l'idée de la très grande mobilité des capitaux des migrants : du moins varie-t-elle avec l'expérience et les itinéraires migratoires des migrants, les déterminants et la réalisation du retour, les conditions de leur « vocation » d'investisseur et les secteurs d'investissement. Dimé analyse les obstacles d'ordre social, économique, culturel et institutionnel à la réalisation du projet d'investissement et tente une évaluation des politiques mises en place notamment par l'État pour accompagner les initiatives des émigrés porteurs de projets d'investissement au Sénégal.
- Younoussi Zoukaleini, dans le cas du Burkina Faso, se fixe pour objectif d'examiner les transformations économiques induites par les

[19] Wimmer A. & Glick Schiller N., *Methodological nationalism and beyond: nation-state building, migration and the social sciences,* Blackwell Publishers Ltd 2002, p. 309 ; cité par Vinokur, dans cet ouvrage.

migrants (internes et internationaux) sur deux régions du pays. Zourkaleini compare la répartition des infrastructures socio-économiques, le statut des terres, la part des techniques agricoles modernes et l'investissement financier, chez les migrants de retour et les agriculteurs locaux. À partir des données d'une enquête par sondage, réalisée en 2007, il montre que les transformations économiques des deux régions proviennent plus des immigrants internes et dans une moindre mesure des migrants de retour de la Côte d'Ivoire.

- L'enquête de Béatrice Mesini sur les conditions de vie et de travail de saisonniers d'Amérique latine transitant par l'Espagne vers des exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône démystifie les mirages de la dérégulation des mouvements de capitaux et du travail. Erigés en alternatives à l'immigration permanente et illégale, les Programmes de Migration Temporaire valorisent un modèle gagnant-gagnant qui mérite d'être questionné, tant dans les pays récepteurs que dans les pays émetteurs. Ces programmes créent une réserve de travailleurs temporaires aux droits amoindris (citoyenneté, revenu, santé, logement…) en regard de ceux des nationaux et des étrangers résidents. Les différentiels qualitatifs et quantitatifs – de législations, de droits, de revenus, et de coûts de la vie – fondent et conditionnent des mobilités triangulaires entre l'Équateur (pays d'origine), l'Espagne (pays d'accueil) et la France (pays de détachement). En sous-bassement des programmes de mobilités circulaires mis en œuvre en Europe, une flexi-insécurité généralisée dans le secteur agricole remédie à la distorsion concurrentielle des marchés productifs, et se fonde sur l'érosion des statuts et des droits fondamentaux de l'homme, du citoyen, du travailleur et du migrant.
- À partir de récits recueillis en brousse et à Dakar, le texte de Claire Manoli et de Véronique Ancey questionne l'identité de jeunes migrants issus d'une zone pastorale, les « aniankobés », en situation de va-et-vient entre leur campement et Dakar. Cette mobilité résulte en effet autant de stratégies individuelles et collectives de sécurisation des conditions d'existence des campements, que d'aspiration au changement de mode de vie. Leurs perceptions et leurs aspirations diffèrent notablement du discours patriarcal qui justifie cette mobilité par les besoins de la production animale, ou par la tradition faite aux jeunes hommes d'aller « faire l'aventure » avant de revenir prendre fonction dans l'économie familiale. Porteurs à la fois de stratégies familiales de production, de diversification, d'épargne, et de tentatives individuelles d'émancipation, ces migrants sont révélateurs du rapport actuel des sociétés pastorales à la sécurisation des moyens d'existence et au changement social.

● La troisième partie **« La gouvernance des migrations et les droits humains »** met en évidence les contradictions entre les discours sur les

droits de l'homme et les politiques menées par les États du Nord : si, entre 1850 et 1930, près de 60 millions d'Européens émigrèrent vers le nouveau Monde, dont 35 millions uniquement aux États-Unis, les nouvelles frontières n'existent plus aujourd'hui à l'échelle planétaire. Cette asymétrie impose aujourd'hui aux États et aux régions du Sud de régler seuls leur surplus d'offre de travail non qualifié, alors que l'emploi est devenu un enjeu central pour le développement, défini comme l'amélioration des conditions de vie matérielles des populations, dans un contexte de pression démographique et d'accroissement des inégalités sans précédent. Les pays de destination des flux migratoires internationaux développent une approche fondée sur la notion de « pression migratoire » pour contourner la contradiction entre leurs pratiques répressives et l'approche des droits de l'Homme, entre pays de destination et pays de transit, l'externalisation de la gestion des candidats aux migrations. « *Une conception territoriale du 'risque' migratoire remplace la référence aux principes, notamment en matière de droits de la personne. En 2001, l'Australie lançait la « solution Pacifique » en achetant à l'État de Nauru le droit d'y installer des camps gérés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2003, le Royaume-Uni proposait de créer des « processing centers » (plates-formes) dans des pays tiers pour examiner les demandes d'asile hors de l'UE. Si l'idée a été rejetée, des 'officiers de liaison' y sont envoyés pour former les agents locaux à la lutte contre l'émigration vers l'UE. Partout, il est question d'établir des « zones tampons » ou des « ceintures de sécurité ». Les pays de transit ou d'origine des migrants sont invités, en contrepartie de libéralités commerciales ou d'un soutien aux régimes en place à arrêter le flux à la source. Face à un tel ensemble de surenchères, le respect des droits de la personne paraît bien secondaire*. (Morice, 2006)[20].

E : Pour une gouvernance internationale des migrations

En 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclamait « *le droit pour toute personne de quitter un pays y compris le sien* ». Toujours d'actualité, ce droit à la mobilité et les migrations qui l'accompagnent relèvent aujourd'hui d'un enjeu global. S'appuyant sur de nombreuses analyses, les auteurs proposent des pistes concrètes pour poser un autre regard sur les migrations. Ils montrent qu'à rebours des politiques contre-productives de fermeture des frontières, une « bonne mobilité » abaisserait les coûts des migrations et en régulerait les flux et les incertitudes par une assistance et une information adéquate. Ils préconisent une gouvernance mondiale qui associerait, aux côtés des États, les syndicats, les

[20] Morice A., « Vers la sanctuarisation des pays riches », in *Le Monde diplomatique – L'Atlas*, Armand Colin, p. 58-59, octobre 2006.

entreprises et la société civile, dispositif qui faciliterait et coordonnerait les activités des organisations internationales, des gouvernements et des acteurs non-gouvernementaux dans leurs compétences respectives.

- Pour Yvon Mingashang, la question des migrations internationales ne cesse de poser de nombreux défis aux États, allant de la maîtrise démographique à l'élaboration des politiques d'immigration, en passant par la gestion de la crise en matière d'emploi, de conflit de cultures ou de guerres de religions. Mingashang rappelle qu'un droit strict à l'immigration n'a jamais été expressément formulé comme tel et que la gouvernance du phénomène suppose des conciliations délicates entre les sources de droits et de pouvoirs, et le rôle prépondérant que se réservent les États au nom de la souveraineté nationale, par souci sécuritaire et par empirisme. Citant Chemillier-Gendreau « *nous nous trouvons donc dans la faille suivante : le marché et les communications ont créé à l'évidence une société internationale. Mais c'est une société sans fondements politiques et sans droit, les deux choses, faut-il encore le rappeler, étant liées* »[21].

F : Incertitudes de l'action publique et migrations environnementales

Les migrations et la mobilité en général sont souvent étudiées comme des flux provoqués par des déséquilibres, des chocs ou des inégalités. Mais il y a des contextes où des traits écologiques fondamentaux déterminent une mobilité structurante des groupes sociaux liés au vivant. La mobilité est une composante clé du système socio-écologique.

Les liens entre les migrations ou les déplacements et l'environnement (crises écologiques ou changement climatique) et plus précisément entre le changement climatique et les droits de l'homme sont un enjeu émergent dans les débats scientifiques comme dans les guerres de positions institutionnelles. Un numéro de la REMI soulignait « *les graves problèmes que vont entraîner les déplacements de population liés aux transformations de l'environnement, question très actuelle, et la nécessité de mettre en place les instruments d'une protection juridique internationale des «réfugiés écologiques*»[22]. Depuis 2007, l'OMI propose une définition des migrants environnementaux, soit dans leur propre pays soit à l'étranger, et analyse l'influence des changements environnementaux sur les déterminants « classiques » des migrations (sociaux, économiques, politiques,

---

[21] Chemillier-Gendreau M., « Affaiblissement des États, confusion des normes », in Chemillier-Gendreau M. et Moulier-Boutang Y., *Le droit dans la mondialisation. Une perspective critique*, PUF, Paris, 2001, p. 163.

[22] Revue européenne des migrations internationales, REMI, vol. 23 - n°1 | 2007 Numéro ouvert. Sous la direction de Michelle Guillon et Gildas Simon.

démographiques). L'OMI situe les migrations environnementales dans le cadre plus large des migrations forcées.

- Christel Cournil étudie le lien incontestable qu'établissent les recherches académiques, les travaux des organisations internationales et organisations non gouvernementales entre les changements climatiques et les Droits de l'Homme. La mise en évidence du lien passe par la récente prise en compte des impacts des changements climatiques sur les populations et leurs droits. Des « figures de vulnérables » émergent, parmi lesquelles les populations des États insulaires ou les personnes déplacées en raison de la dégradation de leur environnement ou parfois de projets d'atténuation des changements climatiques. Si ces nouvelles figures ne sont pas toutes des catégories juridiques, elles se trouvent liées à des questions cruciales juridiques (renforcement du droit, besoin de nouveaux droits, effectivité du droit, etc.).
- Le paradigme du changement climatique crée des enjeux juridiques sur la définition des migrants/ réfugiés et sur les prérogatives des institutions internationales. Pour Daniel Dormoy et Yélibé Desta, si les organisations internationales et leurs organes ont commencé à prendre en compte les migrations environnementales, l'approche varie suivant leur secteur d'intervention, leur mandat, leurs contraintes institutionnelles. Ainsi, pour le HCR, la question des migrations environnementales constitue un défi institutionnel, l'institution paraissant inadaptée à la prise en compte des migrations environnementales, ce qui explique son engagement relativement limité sur le sujet. Au contraire, pour l'OIM, institution controversée, les migrations internationales sont perçues comme une opportunité institutionnelle.
- La dimension instrumentale du changement climatique et des mouvements migratoires apparaît d'une autre manière dans l'analyse du discours public élaboré au Mali : pour Fanny Florémont, les références à des déplacements de populations liés aux changements climatiques sont présentes dans les discours des acteurs maliens, sans toutefois que cette question soit traitée comme un problème public spécifique – processus qui a eu lieu dans les arènes de la recherche, de l'expertise et des négociations internationales. L'enjeu migratoire est mobilisé dans le cadre d'un argumentaire plus large sur les changements climatiques, orienté en priorité vers l'accès à des financements supplémentaires : le décalage entre les discours tenus à l'échelle globale, leur traduction à l'échelle nationale et les pratiques mises en œuvre sur le terrain, peut être compris à lumière de la situation d'extraversion du pays.

G : Protection et précarisation des réfugiés et demandeurs d'asile

- Du côté des pays prescripteurs, la gouvernance n'est pas plus simple. Le texte de Magdalena Kmak démontre que la position prise par la Commission européenne le 4 mai 2011, qui distingue les demandeurs d'asile et les immigrants en situation irrégulière, doit être analysée dans le contexte des mesures législatives européennes limitant considérablement la possibilité de demander l'asile dans l'Union européenne. Ces mesures représentent un art de gouverner la migration particulier, qui simultanément produit et limite l'immigration irrégulière.
- Mais s'il fallait se débarrasser des illusions sur la portée performative du droit, le texte d'André Mangu, sur la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le système africain des droits humains et en droit interne sud-africain, conclut qu'en dépit des avancées sur le plan conventionnel ou législatif, les droits de ces migrants sont constamment violés en même temps que leur nombre n'a cessé de s'accroitre.
- Il vaut donc mieux aborder la gouvernance avec lucidité : considérer les limites et mettre en évidence les avancées. Le texte de Stéphanie Millan porte sur l'intérêt et les spécificités du système de protection régionale que les États africains élaborent pour faire face au phénomène persistant du déplacement forcé interne et externe.
- Mpfariseni Budeli traite particulièrement la problématique des droits des migrants en Afrique australe et particulièrement en Afrique du Sud qui reçoit l'écrasante majorité des mouvements migratoires dans la région. Examinant les principes internationaux et la situation réelle de la région, l'auteur préconise l'adoption d'une législation commune par la SADC et un rôle exemplaire de la part de l'Afrique du Sud, premier pays bénéficiaire de cette migration au niveau régional.

La population mondiale continuera d'augmenter dans les prochaines décennies et passera de 7 milliards d'habitants en 2011 à un peu plus de 10 milliards en 2100, soit une augmentation proche de 50 %. La part de l'humanité vivant dans les pays du Sud augmentera, celle des pays du Nord diminuera. La mobilité croissante appellera de nouveaux paradigmes. Constatant l'importance prise par les questions d'espace, de territorialité, d'échelle dans le regard porté par les chercheurs sur les migrations internationales, Gildas Simon s'interrogeait en 2006 sur le sens de la *« véritable floraison de termes et de notions spatialement référées : espaces migratoires, champs migratoires, territoires migratoires, espaces circulatoires, territoires circulatoires, territoires de la mobilité, espaces transnationaux….* » (REMI, *op. cit.*). Au sein de ces approches spatialisées, une nouvelle figure emblématique de l'étranger dans différents contextes

nationaux, à travers les situations de transit, de passage ou de fixation des migrants et réfugiés (Prestianni, Agier, 2011)[23] produit « *l'indésirable au monde, réduit à de nouveaux lieux, la frontière, le camp, la jungle ou le ghetto (...), un couloir des exilés* » et au-delà une ségrégation à l'échelle mondiale, une gestion planétaire et humanitaire de la misère et des populations les plus indésirables. Alors « *face aux politiques de la peur et de l'enfermement* » elles doivent inspirer une « *cosmopolitique de l'hospitalité* » (Agier 2011)[24].

[23] Prestianni S., Agier M., *Je me suis refugié là !* Bords de routes en exil, Paris, 2011.

[24] Agier M., *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Paris, Éd. du Croquant, 2011.